Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260605-2026060105-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN, à DIX- NEUF HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 28 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Adjoints, David GAUBERT, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT,
Absents excusé(e) s : Stéphanie KERAUFFRET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX, Isabelle GICQUEL qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Fabienne PERRO qui a donné pouvoir à Laurent CHEVREAU, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Philippe BOSCHER.
Le Conseil nomme Benoît ROUAULT en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-05-01-05
1.1 - COMMUNICATION : SITE INTERNET - IDENTITE GRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Madame Le Maire expose :

Le site Internet initial de la Commune, a été mis en place avec Lamballe Communauté. En raison de la fin au 31 décembre 2026 de son hébergement, le Conseil Municipal, par délibération du 5 juin 2025, a décidé de s'orienter vers un nouveau site. L'étude de son acquisition a été mutualisée avec plusieurs communes. La Société Arweb de Jugon-les-lacs, mieux disante a été retenue pour l'hébergement, la maintenance, la mise en page du site, l'optimisation du référencement naturel (SEO) et la formation à l'utilisation pour un montant de 1960.00 € HT.

La Commission Communication réunie le 1er juin 2026 informe qu'elle a validé la version 2 des trois maquettes fournies par le prestataire.

Concernant le volet photos et vidéo du site, par délibération du 3 juillet 2025, le Conseil Municipal a décidé de passer commande d'une prestation de prises de vue par drone (4 photos et une vidéo) pour un montant estimatif de 870.00 € HT.

Par ailleurs, Madame Le Maire précise que la Commune ne possède pas d'identité graphique. Actuellement, le blason de la Commune est utilisé sur certains supports de communication.

Ainsi, il est proposé :

- De revenir sur la prestation de prises de vue et de solliciter de nouveaux devis.
- De créer une identification graphique pour la Commune pour standardiser l'utilisation d'un élément visuel et assurer une harmonie graphique, quels que soient les supports de communication.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260605-2026060105-DE

Considérant la réalisation d'un nouveau site Internet à mettre en place avant le 31 décembre 2026,
Considérant qu'il convient d'harmoniser les éléments visuels caractérisant la commune sur l'ensemble de ses supports de communication,

- **DECIDE** :

  - **de créer une identité graphique pour la Commune.**
  - **de solliciter de nouveaux devis pour la prise de photos notamment par drone pour alimenter le nouveau site Internet,**
  - **de donner pouvoir au Maire en relation avec la Commission Communication, pour étudier les devis et passer commande auprès des prestataires les mieux-disants.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Benoît ROUAULT,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 10 juin 2026 - transmise en Préfecture le 10 juin 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire